

## Art. 6 : Remise des prix

Les participants seront personnellement invités par courrier à la remise officielle des prix qui aura lieu dans la salle du conseil municipal dans le courant du dernier trimestre.

La diffusion des résultats sera faite dans l'une des publications municipales, sur le site internet de la mairie ainsi que dans la presse locale. À l'issue de la remise des prix, un vin d'honneur sera offert par la municipalité.

## Art. 7 : Nature et répartition des prix

Tous les participants se verront récompensés de leurs efforts. Le premier de chaque catégorie remporte un bon d'achat de 80 €, un diplôme et un présent composé de petites plantes vivaces.

Le second de chaque catégorie remporte un bon d'achat de 40 €, un diplôme et un présent composé de petites plantes vivaces. Les autres participants remportent tous un présent composé de petites plantes vivaces.

## Art. 8 : Prix spécial

Le jury s'autorise à récompenser, par l'attribution d'un prix spécial, des habitations anciennes rénovées en cohérence avec le contexte historique du lieu et un environnement floral et paysager de qualité.

## Art. 9 : Hors concours

Les participants ayant obtenu un 1<sup>er</sup> prix dans leur catégorie sont placés hors concours l'année suivante et ne peuvent pas concourir dans une autre catégorie. Cette nouvelle disposition est applicable depuis 2017 sur la base du palmarès de l'année précédente. Le jury s'autorise à récompenser les participants placés hors-concours selon la qualité du fleurissement de l'année.

## Art. 10 : Adhésion

L'adhésion au concours entraîne de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions du jury.



Renseignements  
02 47 96 12 50

#JO2024  
#LANGEAIS

« Je décore  
ma vitrine



Concours spécial  
«JO» COMMERÇANTS.

Chaque commerçant est invité à embellir le centre ville par la décoration des devantures et des intérieurs de leur commerce sur la thématique du sport en rapport avec les Jeux Olympiques. (couleurs - objets - installations ...).

Un prix sera décerné par la Ville.

### Modalités d'inscription

Un jury se présentera dans chaque commerce participant **le samedi 15 juin**. L'inscription se fera par formulaire sur le site de la ville ou bien par mail à [communication@langeais.fr](mailto:communication@langeais.fr) avant le 24 mai.



La ville de Langeais remercie ses partenaires

Mr. Bricolage



C'l moment  
ferme florale  
Fleurs de saison  
Plantes florales, potagères  
et aromatiques



Bouquetterie  
Votre Artisan Fleuriste Créateur

Ville de  
LANGEAIS #JO2024  
#LANGEAIS

Maisons  
& jardins



fleuris

OUVERT à TOUS

Inscription gratuite  
sur [www.langeais.fr](http://www.langeais.fr)  
ou en mairie  
jusqu'au 24 mai

Particuliers

Une catégorie spéciale  
« Mise en scène Olympique »

Commerçants

« Je décore ma vitrine »  
sur la thématique  
du sport en rapport  
avec les Jeux Olympiques.

Conception et réalisation : Ville de Langeais



Villes et Villages Fleuris  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Inscription gratuite auprès de votre mairie  
jusqu'au 25 mai. Renseignements : 02 47 96 12 50

Je soussigné(e) : .....

Adresse : .....

37130 LANGEAIS

Téléphone : .....

E-Mail : .....

Atteste avoir pris connaissance  
du règlement " Concours des  
Maisons & jardins fleuris 2024 "



Souhaite participer dans la catégorie :  
(merci de cocher une seule case)

- Fleurissement des murs, balcons ou façades,  
de cours ou jardinets ( surface comprise  
entre 50 et 70 m<sup>2</sup>)
- Fleurissement de jardins de + de 70 m<sup>2</sup>
- Potagers

Fait à Langeais, le..... 2024.

Signature :



## Règlement concours des maisons et jardins fleuris 2024

### Art. 1 : Objet du concours

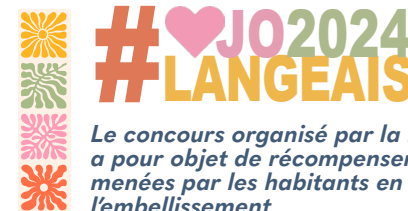
La ville de Langeais organise en 2024, un concours **Maisons & Balcons fleuris** «la biodiversité dans vos jardins» qui a pour but de récompenser les actions menées par les habitants de la commune en faveur de l'embellissement et du fleurissement de leur maison, jardin, cour, façade (balcons, fenêtres, murs, terrasse). Cette année la ville de Langeais veut mettre en avant les efforts des participants sur la biodiversité et le naturel. **Que ces derniers soient source d'imagination et de création sur la thématique du sport en cette année des Jeux Olympiques.** A cet effet des points supplémentaires seront attribués.

### Art. 2 : Modalités de participation et d'inscription

Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune sans aucune distinction.  
Les habitants peuvent s'inscrire à l'aide du bulletin joint. Ce bulletin d'inscription, dûment rempli et signé est à déposer ou à envoyer à la Mairie de Langeais avant le **24 mai à 12h**, au plus tard.  
Lors de la remise des prix, les participants acceptent d'être photographiés ou filmés.  
En outre, ils autorisent la publication éventuelle des dites photos et vidéos dans le bulletin municipal, lettre d'info, presse locale ainsi que sur le site internet et les réseaux sociaux de la mairie sans aucune contrepartie.

### Art. 3 : Les catégories

- **Catégorie 1 :**  
Fleurissement des murs, balcons ou façades,  
de cours ou jardinets  
(surface comprise entre 50 et 70 m<sup>2</sup>)
- **Catégorie 2 :**  
Fleurissement de jardins de + de 70 m<sup>2</sup>
- **Catégorie 3 :**  
Potagers



Le concours organisé par la municipalité  
a pour objet de récompenser les actions  
menées par les habitants en faveur de  
l'embellissement

Le jury notera l'originalité, la mise en scène, les choix des variétés de plantes, fleurs, vivaces, arbustes...

### Art. 4 : Notation et critères d'attribution des prix

L'attribution des prix s'effectue sur la base des critères suivants :

- Harmonie des couleurs 10 points
- Variété des plantes 10 points
- Originalité 10 points
- Mise en scène Jeux Olympiques 10 points
- Entretien et Biodiversité 10 points

Des points supplémentaires seront attribués pour l'intégration de vos pratiques pour le développement durable, la biodiversité, les choix de plantes peu consommatrices d'eau, la non utilisation de pesticides, les récupérateurs d'eau, les bacs à compost;....

### Art. 5 : Organisation du jury

Le jury du présent concours, placé sous l'autorité de Mme Alexandra de Barros, déléguée au Maire, sera composé d'élus. La visite du jury aura lieu une fois par an. Cette année, le passage du jury se fera **le 15 juin 2024**. Lors du passage du jury, les photos et vidéos seront prises, uniquement depuis la voie publique.

Afin de mieux visualiser les jardins, il sera demandé de laisser le portail ouvert de façon à ce que le jury puisse se rendre compte des détails et des outils utilisés afin de gagner des points (ex:compost; réserve à eau....).

Le dépouillement des grilles de notation se fera par catégorie et sera validé par les membres du jury.

Le jury se réserve le droit de modifier la catégorie des participants.

